

FICHE INSCRIPTION

CENTRE DE :

DATES STAGE :

NOM

Prénom

Né le,... / ... / ... à

Numéro licence :

Adresse domicile principal

Code postal **ville**

Téléphone

Adresse vacances

.....

Téléphone

STAGE CHOISI

- | | | | |
|------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| OPTIMIST | <input type="checkbox"/> | PLANCHE A VOILE.. | <input type="checkbox"/> |
| CATAMARAN ... | <input type="checkbox"/> | DERIVEUR..... | <input type="checkbox"/> |
| Mini CATAMARAN | <input type="checkbox"/> | PAV BABY..... | <input type="checkbox"/> |
| J De VAGUES | <input type="checkbox"/> | SAUVETAGE COTIER | <input type="checkbox"/> |
| BODY BOARD... | <input type="checkbox"/> | AVIRON | <input type="checkbox"/> |
| SURF..... | <input type="checkbox"/> | CANOE..... | <input type="checkbox"/> |

HORAIRES :H à H

NIVEAU :

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- BREVET DE NATATION, AUTORISATION PARENTALE
- CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE
- ACOMPTE 25%

en cas d'annulation de votre part, nous conservons le montant de l'acompte versé à la réservation

en cas d'annulation de notre part, pour raison de force majeure, l'acompte est remboursé

pour toute réservation faite moins de 15 jours avant le début du stage, celui-ci est dû en totalité

le prix du stage est forfaitaire, les arrivées tardives, les départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement

le stagiaire s'engage, sauf cas de force majeure, à suivre la totalité du stage et à participer à toutes les activités. par mauvais temps, les cours sont assurés.

Le stagiaire n'est sous la responsabilité de la structure que durant les horaires du stage (les parents doivent toujours vérifier, avant de laisser le stagiaire, que la séance a lieu).

POUR LES MINEURS

Je soussigné
déclare que mon fils, ma fille, ma pupille sait nager 50M départ plongé (25M avec gilet pour les optimist et baby) et l'autorise à participer à toutes les activités de l'école.

J'atteste :

- qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques,
- avoir pris connaissance du règlement, des consignes de sécurité et de l'information sur les assurances affichés dans les locaux de l'école, notamment concernant la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

Fait à..... le
SIGNATURE

POUR LES MAJEURS

Je soussigné

déclare savoir nager 50M départ plongé .

J'atteste :

- ne présenter aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques,
- avoir pris connaissance du règlement et des consignes de sécurité et de l'information sur les assurances affichés dans les locaux de l'école, notamment concernant la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

Fait à..... le
SIGNATURE

Ci-joint mon règlement, soit la somme de..... €

en chèque , en ch vac , en espèces ,
à l'ordre du:

CENTRE DE FORMATION NAUTIQUE SOUSTONNAIS

**ARRETE DU 09 FEVRIER 98 RELATIF AUX GARANTIES
D'ENCADREMENT DE TECHNIQUE ET DE SECURITE**

(ARTICLE 3)

Les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation de leurs parents ou de la personne assurant leur tutelle pour pratiquer les activités.

Les pratiquants majeurs et les représentants légaux pour leurs enfants mineurs attestent de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25 mètres pour les moins de seize ans et à plonger et à nager au moins 50 mètres à partir de seize ans. Ils peuvent présenter un certificat d'une autorité qualifiée. A défaut d'attestation, le pratiquant peut être soumis à un test correspondant aux conditions de sa pratique. Il s'agit d'un parcours réalisé avec une brassière lorsqu'il y a lieu, visant à vérifier l'absence de réaction de panique du pratiquant. Ce parcours comprend au minimum une immersion complète à partir d'une embarcation ou d'un ponton, suivie de 20 mètres de propulsion et un rétablissement sur un ponton ou une embarcation.

Les pratiquants, même occasionnels, sont informés sur les capacités requises pour la pratique de l'activité dans laquelle ils s'engagent.

CONSIGNES DE SECURITE

Sous peine d'exclusion, les stagiaires sont invités à se conformer aux règles de sécurité suivantes :

CONSIGNES GENERALES

- respecter les zones de navigation (drapeaux, plans, ou consignes du moniteurs selon les cas).
- les stagiaires doivent savoir nager, ou satisfaire au test de natation
- l'utilisation du matériel nautique ne s'effectue qu'à l'intérieur d'activités organisées et sous la responsabilité et l'autorité de l'encadrement de chaque groupe
- le port de chaussures est obligatoire (sauf surf)
- les stagiaires ne doivent pas présenter de contre-indication médicale
- tout problème (asthme, épilepsie, diabète...) doit être signalé
- les embarquements ne sont tolérés que sous réserve d'une tenue vestimentaire adaptée à la navigation : ciré, chaussures...
- le port de la brassière capelée est obligatoire (sauf surf)
- l'embarquement et le retour à terre ne s'effectuent qu'avec l'accord du moniteur responsable du groupe

Il est interdit à tout stagiaire de quitter son groupe (sauf en cas de force majeure ou l'autorisation du moniteur responsable du groupe devra néanmoins être sollicitée)

- respecter le périmètre de navigation imposé par le moniteur
- respecter les règles de priorités générales et particulières
- la baignade à partir des bateaux est interdite en cas de chavirage, rester accroché au bateau, redresser le bateau Lorsque les conditions météo viennent à se dégrader, et dans tous les cas se conformer aux consignes de sécurité du moniteur.

ACTIVITE AVIRON :

Les embarcations doivent contourner le plan d'eau par le bord des rives, n'ayant pas priorité sur les embarcations à voile en dehors du chenal balisé.

Les embarcations d'aviron sont prioritaires dans les couloirs balisés à cet effet. Sens de circulation : voir le plan affiché au hangar aviron